



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2015

L'an deux mille quinze, le sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lise MATTIAZZO, Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 7

Absents : 5

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, M. AUDARD Stéphane,
Mme GUINET Danielle, Mme FER Dorothee, Mme FOURTON Rénata,
Mme POUMIROU Katia,

Etai(ent) absent(s) pour représentation(s) :

M. ARDOIS Guy.

Etai(ent) absent(s) avec procuration(s) :

M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir à M. MARCHAIS Michel
M. ARDOIS Guy donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise

Etai(ent) absent(e) excusé(e)

Mme LABOUBEE Marie-Josée, Mme GAGNIER Séverine, M. NAVARRE Samuel

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. AUDARD Stéphane

ORDRE DU JOUR

:

Actes rendus exécutoires
après dépôt en Préfecture le

Date d'affichage
24 / 08 / 2015

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 02 septembre 2015.

Délibérations

- Délibération N°2015-10-07/01 – Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée
- Délibération N°2015-10-07/02 – Désignation d'un délégué suppléant Syndicat des eaux.

Informations - Questions diverses.

- Compte rendu des commissions
- Plan Communal de Sauvegarde – Groupe de travail

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 02 septembre 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte ce compte rendu.

Madame le Maire ouvre la séance et informe qu'elle a accepté la démission qui lui a été adressée par Monsieur NAUD Serge de ses fonctions de conseiller municipal. Cette démission est effective à compter du 01 septembre 2015.

➤ **Délibération N°2015 – 10 - 07/01 – Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée**

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ainsi, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) ont désormais la possibilité de mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, par la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet agenda permet à tout gestionnaire/propriétaire d'ERP, de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015 et correspond à un engagement à réaliser des travaux dans un délai déterminé, pour respecter les règles d'accessibilité.

Madame le Maire présente l'Ad'AP de la commune.

PLANNING AGENDA AD'AP

ANNEE	LOCAUX CONCERNES	TRAVAUX PRÉVUS	MONTANT ESTIMÉS DES TRAVAUX
2016	Mairie, Eglise, Ecole primaire et maternelle, Bibliothèque, Poste	Matérialisation des places de stationnement réservées, guidage au sol depuis ces places vers les entrées,	15 130 €
2017	Aires de jeux, Salles des Associations	Mise aux normes des sanitaires,	22 870 €
2018	Stade, Foot et tennis	Aménagement des trottoirs et mise en place de la signalétique de guidage. Remplacement des portes d'entrées et aménagement des seuils d'entrées.	38 220 €

Après avoir pris connaissances des pièces du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité pour finir de mettre en conformité la totalité de ses locaux concernés selon le calendrier ci-dessus;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier,
- Précise qu'il souhaite que ces travaux puissent bénéficier de l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2016 pour les travaux relatifs à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

➤ Délibération N°2015 – 10 - 07/02 – Désignation d'un délégué suppléant Syndicat des eaux

La délibération du 5 août 2015, désigne Mme Lise MATTIAZZO délégué titulaire au Syndicat des Eaux de Charente Maritime.

Cependant, conformément aux statuts du Syndicat des Eaux, il convient de désigner également un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité des membres présents :

- Désigne comme délégué suppléant aux Syndicat des eaux :
Monsieur Michel MARCHAIS

Informations et questions diverses

Madame le Maire fait le compte rendu des commissions municipales qui ont eu lieu au cours du mois de septembre

Commission des affaires scolaires du 16 septembre à 20 h :

- Souhait de mettre en place des demandes de renseignements pré-remplies,
- Agrément DDCCS de la garderie, validé
- Dossier de la Mise en place Réformes des rythmes scolaires, transmis à la CAF
- Concernant les Activités périscolaires les thèmes définis sont pour
 - le 1^{er} trimestre : Alimentation / Déchets
 - 2^{ème} trimestre : Région Aquitaine / Produits régionaux
 - 3^{ème} trimestre : Théâtre

Madame le Maire demande à Madame POUMIROU de présenter son projet de court séjour de vacances.

↳ Madame POUMIROU présente les trois propositions reçues concernant des séjours 3 jours / 2 nuits, pour les jeunes de la Commune.

Les tarifs proposés, sont de l'ordre de 195€ par enfant, à la charge des parents, mais avec une possibilité de prise en charge partielle par la CAF

Elle précise qu'une enquête d'intérêt va être menée auprès des classes de ce2 à cm2

Commission des Associations : 23 septembre à 19h :

- Projet 2016 : 1 animation en juillet et 1 animation en août, rallye pédestre et ou vélo,
- Téléthon : 11 octobre, 2 marches, au choix, une de 3,4 km et une de 10,2 km (4€ / personne), entre Bussac et Bédénac.

Commission des bâtiments : 23 septembre à 19h :

- Remise en conformité de la toiture de l'école primaire
- Réparation de la pompe à chaleur de l'école maternelle
- des devis ont été demandés concernant le remplacement des planches de rives des bâtiments communaux,
- des devis sont à l'étude suite aux visites de sécurité des sociétés Apave et Sicli,
- des devis relatifs au fleurissement sont également à l'étude,

Commission du Personnel communal : 30 septembre à 20h :

- Discussion sur l'organisation d'un apéritif dinatoire, élus/personnel communal, le jeudi 17 décembre,
- Prolongation de contrat, pour un agent en CUI,
- Mutation d'un personnel administratif,
- Départ en retraite de deux agents en 2016,
- La nouvelle réglementation concernant les contrats des emplois aidés permet la prolongation des dits contrats jusqu'à 24 mois,

Madame le Maire fait également le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée au Syndicat Informatique.

- le Syndicat change de nom est devient « Soluris ».

Elle présente le projet, Bureau des Elus. Projet qui, favorise au quotidien l'exercice des fonctions d'élus municipal et/ou communautaire et précise que ce projet est soumis à l'acquisition de tablettes numériques.

Madame le Maire rappelle les prochaines élections régionales des 6 et 13 décembre.

- Monsieur AUDARD signale un dysfonctionnement de l'éclairage public, route de la scierie.
↳ *Madame le Maire répond ce dysfonctionnement sera signalé est réparé.*

- Madame FER demande quel est l'avenir du CCAS.
↳ *Madame le Maire répond que le projet de loi NOTRe ouvre la possibilité de dissoudre les CCAS existants, mais qu'elle souhaite en débattre lors de la prochaine réunion du CCAS, le 14 octobre.*

Prochain Conseil Municipal : le 4 novembre 2015.

La séance est levée à 21h00.